

UNE APOLOGIE PAR CONDORCET DES PHYSIOCRATES

José-Manuel Menudo (Universidad Pablo de Olavide)

Nicolas Rieucan (Université Paris VIII)

NB : Une version réduite de cet article a été publiée dans la revue *Dix-huitième siècle*, n°46, 2014, p. 131-146.

Acquis par la Bibliothèque nationale de France en 1932, le principal recueil des lettres et manuscrits de Condorcet qui étaient en possession des époux Amélie et Jean-Baptiste Suard¹ a été exploité par plusieurs éditeurs depuis les années 1980², époque du renouveau des études sur l'encyclopédiste. Mais cet ensemble d'environ 350 feuillets comporte, encore aujourd'hui, des pièces partiellement ou totalement inédites. On relèvera notamment l'un des rarissimes comptes rendus d'une séance de lecture des *Confessions* de Rousseau avant leur publication³, ainsi que plusieurs lettres, autographes ou copiées, adressées à Condorcet ou envoyées par lui⁴. Parmi celles-ci, figure un projet de lettre ostensible⁵ consacrée aux physiocrates et à Colbert. Rédigé à la fin du mois de juin 1777, ce document accompagnait initialement une lettre adressée à Jean-Baptiste Suard, aujourd'hui conservée dans la ville natale de Condorcet, Ribemont, en Picardie⁶. Nous nous proposons ici de publier ces deux pièces.

Dans le *Journal de politique et de littérature* du 5 juin 1777, paraît une recension (p. 180-183) de l'ouvrage *De la composition des paysages* (1777) de René-Louis de Girardin. Par une note de bas de page (p. 180), elle est attribuée à « M. l'A. B. D. V. », c'est-à-dire à l'abbé

¹ Ce volume est sous la cote NAF 23639. Un catalogue analytique et matériel est en préparation, dans le cadre du projet *Inventaire Condorcet* (www.inventaire-condorcet.com).

² Voir en particulier la *Correspondance inédite de Condorcet et Madame Suard (1771-1791)*, éd. É. Badinter, Fayard, 1988 (désormais « EB »), les « Textes sur le magnétisme animal », dans Condorcet, *Almanach anti-superstitieux*, éd. A.-M. Chouillet, CNRS Éditions, 1992, p. 188-198 ; ainsi que les deux manuscrits de Condorcet sur Pythagore dans Condorcet, *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, dir. J.-P. Schandeler et P. Crépel, Paris, INED, 2004, p. 195-198 (dorénavant « TH »).

³ NAF 23639, f. 258-259. Nous espérons publier bientôt ce manuscrit.

⁴ La plupart de ces lettres sont répertoriées dans N. Rieucan, *L'économie d'un savant : l'œuvre de Condorcet, des archives à l'interprétation*, Synthèse pour l'Habilitation à diriger des recherches, Université Paris VIII, 2009, p. 36.

⁵ À propos de cette dénomination, voir *infra*, p. 16.

⁶ Le fonds est celui du Musée Condorcet de Ribemont. La lettre n'a pour le moment pas de cote.

Simon Bourlet de Vauxcelles. Dans le numéro suivant, daté du 25 juin 1777, on trouve un second texte de Bourlet intitulé « Sur la Symmétrie, sur le Notre, & sur les Jardins de Louis XIV. Réflexions adressées à M. de Gérardin [*sic*] pour servir de suite à l'analyse de son Livre. » (p. 270-276) accompagné d'une lettre signée « Va..... » (p. 270) que Bourlet adresse à La Harpe, le rédacteur principal du journal. L'inscription de la question des jardins dans une perspective politique et sociale affleure notamment par la critique suivante que Bourlet fait à Girardin : « Vous accusez le Notre, Monsieur, d'avoir *massacré la nature* : (sans doute comme un Economiste zélé disoit un jour que M. Colbert avoit égorgé les peuples). Cette expression est violente » (p. 271).

Nous n'évoquerons pas davantage le jugement par Bourlet de l'ouvrage de Girardin, et nous ne mentionnerons pas non plus les réponses que ce dernier lui apportera. Seul importe effectivement de mentionner que c'est le passage entre parenthèses, dans la citation précédente, qui va déclencher la colère de Condorcet. Avant qu'il ne réagisse à l'article de Bourlet, n'affleurent dans son œuvre que de maigres allusions sur les jardins. À l'occasion de ses *Réflexions sur le commerce des blés* (1776), Condorcet s'en prend au luxe « qui change en parcs, ou en jardins de plaisance, les champs qui auraient nourri des hommes »⁷. Dans sa correspondance, on trouve par ailleurs une lettre d'octobre 1775 à Amélie Suard où Condorcet se moque des jardins anglais parce que « l'on [y] refait exprès des sottises que le hasard avait fait sans le savoir » (*EB*, p. 174). Puis, dans une lettre adressée à Turgot le 29 novembre 1776, en se gardant cette fois de railler ouvertement la mode anglaise, Condorcet évoque la visite de Jean-Marie Morel chez la duchesse d'Enville, que celle-ci souhaite consulter pour embellir son domaine⁸. Par la suite, si Condorcet traite de jardins dans son œuvre, ce sera avant tout d'un point de vue botanique, en particulier dans certains éloges qu'il rédigera en tant que Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences⁹.

La question de la beauté et de l'harmonie des jardins ne semble donc guère intéresser Condorcet, de la même façon que l'on trouve peu de réflexions de sa part sur le fait

⁷ *Œuvres de Condorcet*, éd. F. Arago, A. O'Connor, Paris, Firmin-Didot, 1847-1849 (désormais « *OC* »), t. XI, p. 159.

⁸ *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot 1770-1779*, éd. C. Henry, Paris, Charavay Frères, 1883 (dorénavant "*CH*"), p. 294.

⁹ Voir par exemple l'*Éloge de B. de Jussieu* (1778, *OC*, t. II, *passim*) et l'*Éloge de Linné* (1779, *OC*, t. II, p. 350).

esthétique en général¹⁰. Et, si la lettre à Amélie Suard précédemment mentionnée marque pour lui l'occasion de se moquer de la mode des jardins anglais, ce n'est en tout état de cause pas la raison pour laquelle il intervient dans le débat entre Girardin et Bourlet. Comme nous l'avons indiqué, Condorcet entend répondre à la critique par Bourlet, complètement incidente, d'un « Economiste zélé » ayant reproché à Colbert d'avoir « égorgé les peuples ».

Cette réaction est manifestement due au fait qu'il y voit une critique destinée à Turgot. Dans son *Mémoire au roi sur la tolérance* (1775), Turgot emploie en effet l'expression « égorger les peuples¹¹ » à propos de la néfaste influence de l'Église catholique sur les décisions politiques du roi. Même si Turgot ne cite pas explicitement Colbert, on peut donc imaginer que Bourlet a eu réminiscence de ce passage, sa place de prédicateur du roi ne le conduisant qu'à s'en offusquer davantage¹². À défaut d'avoir trouvé d'autres citations plus proches encore que celles extraites du texte de Turgot, c'est du moins l'hypothèse que nous proposons.

De ce point de vue, la réaction de Condorcet est aisée à expliquer. On sait que la disgrâce de Turgot, un an auparavant, l'a laissé profondément meurtri. Après avoir voulu désertier le champ de la politique dans les jours et les semaines qui suivirent la chute de son mentor¹³, Condorcet va décider d'investir la presse pour continuer de défendre publiquement diverses idées et participer aux combats politiques de son temps¹⁴. C'est précisément dans le *Journal de politique et de littérature* qu'il s'engage d'abord, à la fin de l'année 1776, avant de fournir des articles dans d'autres périodiques, notamment le *Journal de Paris* et le *Mercure de France*¹⁵. On peut donc supposer que Condorcet a

¹⁰ Au sujet de la place de ce thème dans l'œuvre de Condorcet, voir J. Chouillet, « "L'amour du vrai, du bon et du beau" : une tentative d'éclairage diderotien sur l'œuvre de Condorcet », *Condorcet mathématicien, économiste, philosophe, homme politique*, dir. P. Crépel et C. Gilain, Minerve, 1989, p. 233-243. (1989) et J.-P. Schandeler, « [Présentation de la Note 5] », *TH*, p. 775-778.

¹¹ *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. G. Schelle, Paris, Felix Alcan, 1913-1923 (désormais « Schelle »), t. III, p. 563.

¹² Il existe peu d'études biographiques consacrées à Bourlet. Nous renverrons à deux d'entre elles, assez récentes : J. Sgard, « Bourlet de Vauxcelles, Simon (1733-1802) », *Dictionnaire des journalistes – 1600-1789*, dir. J. Sgard, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, p. 143 ; N. Jeffares, « Davesne, Bourlet de Vauxcelles », *Dictionary of pastellists before 1800*, Norwich, Unicorn Press, 2006 (éd. en ligne).

¹³ Voir *Condorcet à A. Suard* (mai 1776, *EB*, p. 177) et *Condorcet à Voltaire* (5 juin 1776, *OC*, t. I, p. 113-115).

¹⁴ Sur ce point, voir B. Bru et P. Crépel, *Condorcet - Arithmétique politique - textes rares ou inédits (1767-1789)*, Paris, INED, 1994 (dorénavant « BC »), p. 130.

¹⁵ Au sujet de l'activité de Condorcet journaliste, consulter H. Delsaux, *Condorcet journaliste (1790-1794)*, Paris, H. Champion, 1931 et A.-M. Chouillet, « Condorcet, Jean-Antoine de (1743-1794) », *Dictionnaire des journalistes – 1600-1789*, ouv. cité, p. 245-247.

d'autant moins toléré la pique antiphysiciocrate de Bourlet – *a fortiori* si elle visait bel et bien Turgot – que celle-ci parut dans un périodique dont il était aussi un des rédacteurs. De plus, sa colère a dû être redoublée par le fait que Bourlet était le voisin et l'ami de deux de ses proches, d'Alembert et Julie de Lespinasse¹⁶. On relèvera enfin que le soutien que Bourlet affiche vis-à-vis de Colbert précède de quelques jours la nomination de Necker en tant que Directeur général des finances, le 29 juin 1777¹⁷. Or, pour Condorcet, le Genevois est l'héritier direct de Colbert. Il le considère comme le principal responsable de la disgrâce de Turgot. Condorcet vise d'ailleurs Necker dans sa lettre ostensible en faisant allusion à un « second Colbert ». Bref, même si Necker tenait déjà les rênes des finances depuis octobre 1776 en tant que Directeur général du Trésor royal, même si sa nomination à la Direction générale des finances était annoncée depuis plusieurs mois¹⁸, sa prise officielle de fonction, alors imminente, a aussi fort vraisemblablement provoqué la réaction de Condorcet.

Maniant l'ironie voltairienne, la lettre ostensible de Condorcet¹⁹ est composée de deux parties principales. La première partie est une diatribe volontairement ridicule des physocrates. La seconde partie, faussement sérieuse et formulée sous le mode interrogatif, est une apologie de Colbert²⁰.

¹⁶ Voir A.-M. Chouillet et P. Crépel, « Un voyage d'Italie manqué ou trois encyclopédistes réunis (D'Alembert et Condorcet chez Voltaire) », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 17, 1994, p. 17.

¹⁷ Il se peut, du reste, que Bourlet entretînt déjà, à cette époque, des liens avec la famille Necker, même si nous n'avons pu l'attester. Bourlet publiera en tout cas *Du bonheur des sots* (1788) de Jacques Necker dans les *Opuscules philosophiques et littéraires la plupart posthumes ou inédites [sic]*, Paris, Impr. de Chevet, 1796, p. 105-124 et plusieurs écrits de Suzanne Curchod au sein de *Esprit de Mme Necker, extrait des cinq volumes des Mélanges tirés de ses manuscrits, publiés en 1798 et en 1801, par M. B. d. V.*, Paris, L. Collin, 1808.

¹⁸ Condorcet y fait lui-même allusion dans une lettre à Amélie Suard dans les premiers mois de 1777 (*EB*, p. 184).

¹⁹ Nous n'en avons pas trouvé la trace dans les journaux que nous avons dépouillés, à savoir le *Journal encyclopédique*, le *Journal de Paris*, le *Journal de politique et de littérature*, le *Journal des savans* et le *Mercure de France*. Pour des éléments confortant la nature inédite de cette lettre, voir *infra*, p. 11-14. Signalons au passage que l'absence d'un texte dans les *Œuvres de Condorcet (OC)*, contrairement à ce que suggère É. Francalanza (« Un inédit de Condorcet en réponse à l'Éloge de Colbert par Necker », *Dix-huitième siècle*, n° 42, 2010, p. 703, n. 12), n'est pas un véritable critère permettant de déterminer son caractère inédit. Les *Œuvres de Condorcet* constituent en effet un corpus de textes très lacunaire, où manquent près des deux tiers de ses écrits, dont un grand nombre de ses articles de journaux.

²⁰ On peut ainsi y voir une structure proche de celle de l'opéra-comique, particulièrement en vogue en France depuis le début des années 1760. Que Condorcet s'en soit inspiré – consciemment ou inconsciemment – est une question à laquelle il serait cependant aventureux de répondre.

Dans la première partie, Condorcet évoque, de façon parfois implicite, six principes d'administration ou caractéristiques propres à la pensée physiocrate :

- l'esprit de secte ;
- le thème de l'Évidence ;
- l'objet exclusif des lois ;
- la défense de l'enseignement public ;
- la liberté des échanges ;
- l'impôt unique.

Le passage consacré au premier de ces six thèmes, l'esprit de secte, retient d'emblée l'attention : « J'avoue que je n'ai jamais pu souffrir les économistes. J'ai une aversion naturelle pour toutes les sectes. Méthodistes, Newtoniens[,] gloukistes, chimistes, Coperniciens, économistes tout cela ne Vaut rien. Mais les économistes sont les pires de tous ».

Cette série de qualificatifs renvoient à des courants que Condorcet juge d'une manière favorable²¹. Mais cette liste, parce qu'elle est hétérogène, a un caractère saugrenu, ce qui amplifie l'intention ironique du propos. On y relève notamment des anomalies de proximité. Les newtoniens, qui étudient la majesté de l'univers, sont en particulier accolés aux gluckistes, défenseurs d'une mode musicale parisienne dans la seconde moitié des années 1770. L'aspect le plus remarquable de ce passage est toutefois que par son ton ironique, le sectarisme des physiocrates²² n'y est pas critiqué. Pourtant, Condorcet partageait avec Turgot la hantise de l'esprit de secte animant l'école de Quesnay²³.

Cette absence de tout point de vue critique sur Quesnay et ses disciples se retrouve, en matière de théorie de la connaissance, dans la lettre ostensible de Condorcet. Son rejet de la métaphysique de l'Évidence physiocrate²⁴ est en effet passé sous silence. Celle-ci est

²¹ Pour plus de détails sur certains de ces qualificatifs, voir *infra*, p. 17, n. 66-69.

²² C'est à partir de 1767 que ce sectarisme va leur être systématiquement reproché, en particulier par Grimm. Sur ce point, voir G. Weulersse, *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*, Paris, F. Alcan, 1910, t. I, p. 126, 143-144. Sur la constitution progressive des physiocrates en tant qu'école, voir aussi L. Charles et C. Théré, « From Versailles to Paris: The Creative Communities of the Physiocratic Movement », *History of Political Economy*, 2011, 43:1, p. 25-58.

²³ Voir par exemple *Turgot à Hume* (23 juil. 1766, Schelle, t. II, p. 495) et *Turgot à Dupont de Nemours* (15 fév. 1771 et 25 mars 1774, Schelle, t. III, p. 474 et 663). Non sans partager l'opinion de son maître, Condorcet en rend compte dans sa *Vie de M. Turgot* (1786, t. V, p. 25-26).

²⁴ Voir Quesnay, « Évidence », 1756, *François Quesnay – Œuvres économiques complètes et autres textes*, éd. L. Charles, J.-C. Perrot et C. Théré, Paris, INED, 2005, t. I, p. 61-90. À propos de l'épistémologie de Quesnay, consulter

évoquée de manière très allusive et indirecte : « ces gens là [les physiocrates] voudraient que les états fussent Gouvernés par des principes simples et évidens ». Une telle intention, *a priori* louable, mais que Condorcet va ensuite assimiler ironiquement à une véritable « folie », fait en effet intervenir l'adjectif « évidens », lequel renvoie implicitement à la théorie physiocrate de la connaissance. Or l'épistémologie de Condorcet, intrinsèquement probabiliste, est l'antithèse de cette théorie²⁵. Dans ses *Notes du Discours de réception à l'Académie française* (1784), Condorcet indiquera d'ailleurs qu'il a été reproché aux physiocrates « de ne pas assez distinguer dans les principes qu'ils ont établis, dans les opinions qui forment le corps de leur doctrine, les différents degrés de preuves dont [ils] sont susceptibles²⁶ ». La notion de « principe évidens » sera donc en particulier critiquée, à la différence de ce que Condorcet suggère dans sa lettre ostensible.

L'Évidence physiocrate ne saurait par conséquent être le fondement de la politique d'un État. La finalité de celle-ci est par ailleurs réduite par Condorcet, dans sa lettre ostensible, à un principe aussi vague qu'incontestable, là encore en vue de satisfaire une intention ironique. L'école de Quesnay, écrit-il ainsi, souhaiterait « que le Bonheur du pauvre peuple fut l'objet de toutes les lois ». Condorcet n'évoque pas, ici aussi, la distance qu'il éprouve vis-à-vis des physiocrates. S'il leur accorde le mérite d'avoir su rompre avec la pensée de Montesquieu en refusant de considérer que la matière législative puisse être malléable en fonction du climat, du lieu, des mœurs etc. dans lesquels elle est censée prendre forme²⁷, Condorcet s'oppose néanmoins comme Turgot à la doctrine du « despotisme légal »²⁸ et à l'économicisme – tel que nous le qualifierions aujourd'hui –

Akiteru Kubota, « Quesnay. Disciple de Malebranche », *François Quesnay et la physiocratie*, Paris, INED, 1958, t. I, p. 169-196 ; Catherine Larrère, « Malebranche revisité : l'économie naturelle des physiocrates », *Dix-huitième siècle*, 1994, n° 26, p. 117-138 et Philippe Steiner, *La « science nouvelle » de l'économie politique*, Paris, PUF, 1998, p. 35 et suiv.

²⁵ À ce sujet, voir N. Rieucou, « Les origines de la philosophie probabiliste de Condorcet – Une tentative d'interprétation », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 2003 : 12, en particulier p. 274.

²⁶ « Condorcet's notes for a revised edition of his reception speech to the Académie française », éd. K. M. Baker, *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, vol. CLXIX, Oxford, 1977, p. 64.

²⁷ *Avertissement de « L'homme aux quarante écus »* (1784-1789, *OC*, t. IV p. 299). Sur la critique par Condorcet de la pensée politique de Montesquieu, consulter par ailleurs *Observations sur le vingt-neuvième livre de L'esprit des lois* (1780, *OC*, t. I, p. 378), *Éloge de De Paulmy* (1786, *OC*, t. III, p. 263), *Vie de M. Turgot* (1786, *OC*, t. V, p. 198-199), *De l'influence de la Révolution d'Amérique sur l'Europe* (1786, *OC*, t. VIII, p. 18), *Essai sur les assemblées provinciales* (1788, *OC*, t. VIII, p. 188-189, 272), *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1793-1794, *TH*, p. 376-377).

²⁸ Sur le despotisme légal des physiocrates voir P. Steiner, *La « science nouvelle » de l'économie politique*, ouv. cité, p. 102-110.

qui y est associé²⁹. Il rappellera ainsi dans ses *Notes du Discours de réception à l'Académie française* (1784), que les physiocrates ont eu tort « d'avoir donné leur science [i. e. la science économique] comme renfermant tous les principes nécessaires au bonheur des sociétés et de ne pas avoir assez fait sentir la véritable liaison de leurs principes avec ceux du droit public, de la justice, etc. » (éd. citée, p. 64). De même, à l'occasion de l'*Avertissement* (1784-1789) de « L'homme aux quarante écus », Condorcet critiquera les traits dogmatiques de leur théorie politique, révélés par la rhétorique si particulière qui les accompagne : « [o]n avait employé, dans un grand nombre d'ouvrages, des expressions bizarres, comme celle de *despotisme légal*, pour exprimer le gouvernement d'un souverain absolu, qui conformerait toutes ses volontés aux principes démontrés de l'économie politique » (*OC*, t. IV, p. 298)³⁰.

La quatrième caractéristique de la pensée des physiocrates évoquée par Condorcet dans sa lettre ostensible renvoie à leur désir de former des citoyens éclairés, aptes à juger de l'intérêt politique et économique général. En ce sens, « chaque citoyen » devrait « s'occup[er] de l'étude de l'administration, des moyens de perfectionner l'agriculture et les arts utiles[,] de réformer les abus &c. ». Or, si les physiocrates furent assurément d'ardents défenseurs de l'enseignement public, ils tendirent toutefois à le resserrer à celui de la Science Économique, ce qui allait de pair avec leur vision assez dogmatique de la diffusion du savoir – propre aux modèles d'«éducation» et non d'«instruction» – totalement opposée à celle de Condorcet³¹.

Les deux dernières références que fait Condorcet à la physiocratie dans sa lettre ostensible sont, en revanche, fidèles à sa pensée. En matière de fiscalité, il souhaite comme les Économistes « qu'il n'y eut qu'un impôt, et un impôt modique ». Il s'agit ainsi d'établir un impôt direct, uniquement assis sur le produit net des terres – parce qu'elles

²⁹ Au sujet de Turgot, consulter G. J. Cavanaugh, « Turgot : The rejection of Enlightened Despotism », *French Historical Studies*, vol. VI, n° 1, spring 1969, p. 42 et suiv. ainsi que C. Morilhat, *La prise de conscience du capitalisme. Économie et philosophie chez Turgot*, Paris, Klincksieck, 1988, p. 113-116.

³⁰ Nous ne saurions donc souscrire au commentaire de Jean-Claude Perrot (« Condorcet : de l'économie politique aux sciences de la société », *Revue de synthèse*, 4^e sér., 1, janv.-mars 1988, p. 28) selon lequel « rien n'altérera aux yeux de Condorcet le mérite de François Quesnay qui sut donner à son travail le bon départ d'une langue bien faite ».

³¹ À propos des conceptions physiocrates en matière d'éducation dans les années 1770, voir G. Weulersse, *La physiocratie à la fin du règne de Louis XV (1770-1774)*, Paris, PUF, 1959, p. 94-97, 220-221, 225-226 ; *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781)*, Paris, PUF, 1950, p. 113-117. Concernant l'opposition entre Condorcet et les physiocrates en matière d'enseignement, voir N. Rieucan, *Nature et diffusion du savoir dans la pensée économique de Condorcet*, Thèse pour le Doctorat de Sciences Économiques, Université Paris I, 1997, chap. v, sect. 2-5, § 1-4.

seules sont créatrices de richesse, conformément à la thèse de la productivité exclusive de l'agriculture – et payé en conséquence par les propriétaires fonciers. « Cette vérité » propagée par les physiocrates, « est une de celles qui ont sur le bonheur des hommes une influence plus puissante et plus directe » écrira Condorcet dans l'*Avertissement de « L'homme aux quarante écus »* (1784-1789, *OC*, t. IV, p. 300)³². Par ailleurs, en présentant les physiocrates comme des défenseurs d'une industrie et d'un commerce « parfaitement libres », Condorcet ne travestit pas leur pensée. Certes, il néglige un point spécifique, à savoir le fait que Mirabeau père³³ et surtout Quesnay³⁴ s'étaient prononcés en faveur d'une fixation légale du taux d'intérêt, et donc d'une intervention de l'État dans le commerce de l'argent. Cette proposition, rejetée par Turgot³⁵ – et Condorcet à sa suite³⁶ – ne faisait toutefois pas l'unanimité chez les Économistes. Dupont de Nemours, par exemple, ne l'adoptait pas³⁷.

En tout état de cause, et de façon générale, les physiocrates plaidaient pour une rupture avec ce que nous nommerions aujourd'hui le dirigisme mercantiliste, et plus particulièrement le colbertisme : en cela réside pour Condorcet leur mérite majeur. « Une des plus grandes folies des économistes c'est leur aversion pour le grand Colbert » rappelle-t-il ainsi ironiquement. Il les présentera pareillement, à l'occasion de ses *Notes du Discours de réception à l'Académie française* (1784), comme ceux « qui n'admiraient pas le grand Colbert » (éd. citée, p. 64). Dans cette perspective, Condorcet écrira dans son *Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1793-1794, *TH*, p. 388-

³² Voir aussi *Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain* (1793-1794, *TH*, p. 388-389). L'adhésion de Condorcet à la pensée fiscale des physiocrates n'est cependant pas aveugle : quand l'économie est en période de transition et connaît de profonds bouleversements, Condorcet admet que le principe de l'imposition unique et directe du produit net des terres puisse être remis en cause. C'est pour cette raison que, sous la Révolution, il plaidera pour l'établissement d'un impôt personnel et progressif. À ce sujet, voir Gilbert Faccarello, « Le legs de Turgot : aspects de l'économie politique sensualiste de Condorcet à Roederer », *La pensée économique pendant la Révolution Française*, dir. Gilbert Faccarello et Philippe Steiner, Presses Universitaires de Grenoble, 1990, p. 89-91.

³³ *Philosophie rurale, ou Économie générale et politique de l'agriculture, réduite à l'ordre immuable des lois physiques et morales qui assurent la prospérité des empires*, Amsterdam, Libraires associés, 1763, p. 93 et suiv., 105-106.

³⁴ « Observations sur l'intérêt de l'argent », 1766, dans *François Quesnay – Œuvres économiques complètes et autres textes*, éd. citée, t. II, p. 847-853.

³⁵ *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (1766, *Schelle*, t. II, p. 576-581), *Mémoires sur les prêts d'argent* (1770, *Schelle*, t. III, p. 167-195).

³⁶ *Réflexions sur le commerce des blés* (1776, *OC*, t. XI, p. 165), *Vie de M. Turgot* (1786, *OC*, t. V, p. 42-44, 184-185) ; *Mémoires sur les monnaies* (1790, *OC*, t. XI, p. 605).

³⁷ « [Note 6] du Discours prononcé le neuf Janvier 1769, par M. le Marquis César Beccaria Bonesa à l'ouverture de la nouvelle Chaire d'Économie politique, fondée par S. M. L'Impératrice reine dans les Écoles Palatines de Milan », *Éphémérides du citoyen*, vol. 6, 1769, p. 68-71.

390) : « [c]e système si simple qui plaçait dans la jouissance d'une liberté indéfinie les plus sûrs encouragemens du commerce et de l'industrie [...] fu[t] propag[é] avec enthousiasme par les économistes français. [...] [I]ls sont parvenus à rendre odieuse et méprisante cette politique lâche, astutieuse et corrompue qui plaçait la prospérité d'une nation dans l'appauvrissement de ses voisins, dans les vues étroites du régime prohibitif³⁸ ». De ce point de vue, Condorcet ira jusqu'à attribuer à la diffusion de la pensée physiocrate le même rôle qu'un fait historique d'une ampleur considérable, la Révolution d'Amérique, quant à la défense du libre exercice des droits naturels³⁹.

Cette rupture fondamentale des physiocrates avec le dirigisme constitue une première explication de la présentation peu nuancée de leur pensée par Condorcet, au-delà du fait que la nature volontairement polémique et incisive de sa lettre le conduirait à radicaliser son propos. À cet égard, on peut imaginer que Condorcet aurait fait sienne la déclaration que Turgot fit à Dupont de Nemours : « quoique je ne sois d'aucune secte, ce serait celle-là que je voudrais choisir si j'en prenais une⁴⁰ ». De surcroît, il convient par dessus tout de replacer la lettre de Condorcet dans son contexte historique. Cette lettre est rédigée un an après la chute du Ministère Turgot. Or la disgrâce de ce dernier a été assimilée, à l'époque, à la fin de la physiocratie au pouvoir et d'une politique économique obéissant aux principes du « laissez-faire⁴¹ ». Bref, dans l'esprit de Condorcet, prendre la défense des physiocrates, c'est prendre la défense de Turgot.

Dans la seconde partie de sa lettre ostensible⁴², Condorcet dresse une apologie de Colbert qu'il défie Bourlet de Vauxcelles de développer. Rappelant la protection des sciences, des lettres et des arts exercée par le ministre de Louis XIV⁴³, notamment par

³⁸ Voir aussi l'*Avertissement de « L'homme aux quarante écus »* (1784-1789, *OC*, t. IV, p. 299-300).

³⁹ Voir *Plan détaillé d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain* (fin des années 1780, *TH*, p. 162). Nous commentons ce point dans N. Rieucan, *Nature et diffusion du savoir dans la pensée économique de Condorcet*, thèse citée, chap. v, sect. 1. 4.

⁴⁰ *Turgot à Dupont de Nemours* (25 sept. 1767, *Schelle*, t. II, p. 667).

⁴¹ À ce sujet, voir G. Weulersse, *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781)*, ouv. cité, p. 36-46.

⁴² Un extrait de cette partie est cité par É. Francalanza, « Un inédit de Condorcet en réponse à l'Éloge de Colbert par Necker », art. cité, p. 712.

⁴³ Sur ce point, voir aussi les *Éloges des académiciens de l'Académie royale des sciences morts depuis l'an 1666 jusqu'en 1699* (1773, *OC*, t. II, p. i-iv, 17-18, 22-23, 41, 53-54, 70). Consulter également le *Contre éloge de Colbert* (1773, p. 717-718) et les entrées « Colbert », « Louis XIV (règne de) », « Rosni, duc de Sully » des *Notes sur Voltaire* (1784-1789, *OC*, t. IV, p. 375, 382, 469, 555).

l'octroi d'un certain nombre de pensions, Condorcet déclare à l'intention de Bourlet que « [t]ous les gens de lettre doivent regarder come un devoir sacré » de défendre Colbert parce qu'« il est evident qu'il n'y a pas d'home de lettres quel qu'il soit qui ne doive esperer une pension si jamais la france est assez heureuse pour avoir un second Colbert ». Condorcet fait ici une allusion perfide à l'espoir, supposé ou réel, que Bourlet aurait eu d'obtenir une pension grâce à Necker, comme le révèle un passage de la lettre qu'il adresse à Jean-Baptiste Suard : « C'est un bien plat home que ce Va... croit-il qu'on lui donnera une pension » ? La défense de Colbert par Bourlet, ajoute Condorcet dans sa lettre ostensible, est d'autant plus justifiée que le critique de Girardin est, pour ainsi dire, l'homme de la situation. La profonde connaissance que Bourlet a de Le Nôtre interdit effectivement de penser qu'il ne se soit pas aussi intéressé au fonctionnement de l'administration sous le règne de Louis XIV, « car enfin quoi qu'on ne soit pas économiste, on ne peut nier qu'il ne soit plus important de savoir coment le royaume a été gouverne, que de savoir coment Versailles a été bati ».

Le déplacement de la théorie des jardins vers celle de l'administration de l'État étant de la sorte opéré, Condorcet propose alors ironiquement à Bourlet de louer Colbert sur six points :

- sa connaissance des affaires administratives ;
- son honnêteté vis-à-vis de Fouquet ;
- l'impartialité de son ministère ;
- les principes vertueux dictant ses lois ;
- sa judicieuse politique monétaire et financière ;
- son refus de s'enrichir à des fins personnelles.

Si, nous l'avons vu, la présentation par Condorcet de la pensée physiocrate dans sa lettre ostensible n'est pas en tous points fidèle au reste de ses écrits, c'est est en revanche le cas de l'évocation de la vie et de l'action de Colbert. Très brièvement mentionnés dans sa lettre ostensible, les thèmes énoncés ci-dessus sont en effet développés par Condorcet dans deux autres textes, le *Contre éloge de Colbert* (1773) et l'entrée « Colbert » des

Notes sur Voltaire (1784-1789). Il existe par ailleurs plusieurs extraits de son œuvre⁴⁴ et de sa correspondance⁴⁵ relatant l'administration de Colbert ou, plus particulièrement, sa fortune personnelle et ses manœuvres contre Fouquet. De façon systématique, Colbert est jugé négativement par Condorcet. Le ministre de Louis XIV fut à ses yeux un personnage à la fois incompetent, intransigeant et corrompu, ayant constamment agi en fonction de son intérêt personnel et pour satisfaire le bon plaisir du roi. Dans une lettre adressée à Voltaire le 1^{er} janvier 1777, Condorcet va jusqu'à déclarer qu' « il fut un tyran, et [que] c'est assez pour ne jamais lui pardonner » (*OC*, t. I, p. 142). Et, alors même qu'il est contraint par l'exigence quasi hagiographique imposée par le style académique, Condorcet s'interdit de faire un tableau flatteur de la personnalité de Colbert. Dans l'« Avertissement » aux *Éloges* (1773) qu'il rédige lors de sa tentative d'accession au secrétariat de l'Académie des sciences, on lit ainsi que la création de cette institution par Colbert, en 1666, fut liée à son « amour du bien public, *et plus encore peut-être [à] son zèle pour Louis XIV [n. i.]*⁴⁶ ».

La véritable hargne de Condorcet quand il traite de Colbert est liée à son aversion pour Necker. Faisant référence à l'*Éloge de Colbert* (1773) par Necker et à la politique ministérielle de ce dernier, Condorcet écrira, à l'occasion de sa *Réponse au premier plaidoyer de M. d'Épresmenil dans l'affaire du comte de Lally* (1779), que le Genevois « a su louer Colbert aussi bien qu'il l'imite » (*OC*, t. VII, p. 33, n. 1). Et c'est en raison de ce qu'il estime être un véritable mimétisme que, de la même façon, Condorcet désigne Necker comme « un second Colbert » dans sa lettre ostensible.

⁴⁴ Outre les textes cités *supra*, n. 49, voir *Lettres d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles* (1774, *OC*, t. V, p. 308), *Réflexions sur la jurisprudence criminelle* (1775, *OC*, t. VII, p. 1-24), *Monopole et monopoleurs* (1775, *OC*, t. XI, p. 41), *Réflexions sur le commerce des blés* (1776, *OC*, t. XI, p. 190, n. 1), *Rapport sur un projet pour la reformation du cadastre de la Haute Guyenne* (1782, *BC*, p. 172), *Commentaires à propos de De l'administration des finances de la France* (1784-1785, *BC*, p. 384), *Vie de M. Turgot* (1786, *OC*, t. V, p. 47, 69).

⁴⁵ *Condorcet à A. Suard* (fin août-début sept. 1773 et début 1778, *EB*, p. 113-114, p. 188), *Condorcet à Voltaire* (14 nov. 1776 et 1^{er} janv. 1777, *OC*, t. I, p. 134, 142), *Condorcet à Turgot* (8 sept. 1773, *CH*, p. 130).

⁴⁶ *OC*, t. II, p. ii. Voir aussi *Éloge de Picard* (1773, *OC*, t. II, p. 17-18) et *Éloge de Perrault* (1773, *OC*, t. II, p. 53). Notons que la préférence accordée à la manufacture sur l'agriculture par Colbert obéissait pareillement, selon Condorcet, à son désir de satisfaire Louis XIV et non à un quelconque système théorique. Voir *Condorcet à Turgot* (8 sept. 1773, *CH*, p. 130) et *Notes sur Voltaire* (1784-1789, *OC*, t. IV, p. 554).

On a tout lieu de penser que la lettre ostensible de Condorcet est demeurée à l'état de manuscrit, parce qu'elle était violemment tournée contre Necker, au moment même où ce dernier allait être nommé Directeur général des finances.

En envoyant son manuscrit à Jean-Baptiste Suard, on pourrait de prime abord imaginer que Condorcet espérait que son ami, qui venait juste d'être désigné censeur royal des pièces de théâtre, intercéderait en sa faveur auprès de ses collègues. C'est de la sorte que peut être interprétée le début de la lettre d'accompagnement au manuscrit que Condorcet lui adresse : « [j]e vous envoie une petite folie, je ne sais si vos censeurs en voudront ». On remarque d'ailleurs qu'en ce mois de juin 1777, Suard se trouve directement impliqué dans la publication d'au moins quatre articles de Condorcet. Relatifs à l'esclavage, l'éducation et la musique⁴⁷, ces articles ont tous été publiés sous le couvert de l'anonymat ou du pseudonymat dans le *Journal de Paris*⁴⁸. Condorcet a ainsi envoyé à Suard les manuscrits de ces textes⁴⁹, en lui demandant l'intégration d'un *errata* avant impression (NAF 23639, f. 264 r) de l'un d'entre eux et en exigeant qu'un autre soit « imprim[é] sans rien y changer » (*ibid.*, f. 254 v), ce qui fut effectivement le cas. Pour autant que nous le sachions, la nature exacte de l'implication de Suard dans le *Journal de Paris*, avant qu'il n'en devienne le censeur en 1785, n'est pas connue⁵⁰. Mais on pourrait supposer qu'en lui adressant sa lettre ostensible, Condorcet souhaitait que celle-ci soit publiée dans ce périodique, à l'instar des autres articles précédemment cités.

Nous privilégions toutefois une autre explication de l'envoi du manuscrit de la lettre ostensible à Suard : Condorcet chercherait à le provoquer. On sait que ce dernier, ainsi que sa femme, étaient en effet des proches de Necker. Après avoir envoyé plusieurs lettres acides à Amélie Suard au sujet de l'*Éloge de Colbert* par Necker et face à la réaction vive de son amie, Condorcet lui promet, en septembre 1773, de ne plus lui adresser de courrier

⁴⁷ « Aux auteurs du Journal de Paris », « Réponse à la lettre de l'Hermitte de Sénart », « Seconde lettre de l'Hermitte de Sénart », « Réponse de l'Anonyme n° 164 au critique n° 169 ».

⁴⁸ Respectivement, n° 160, 9 juin 1777, p. 3-4 ; n° 164, 13 juin 1777, p. 2 ; n° 173, 22 juin 1777, p. 1-2 ; n° 176, 25 juin 1777, p. 3-4.

⁴⁹ Ils sont aujourd'hui conservés, aux côtés de la lettre ostensible de Condorcet, dans le volume NAF 23639 de la Bibliothèque nationale (f. 253-255 et 262-265).

⁵⁰ Suard est seulement cité comme auteur de certains articles dans R. Landy « Suard, Jean-Baptiste (1732-1817) », *Dictionnaire des journalistes – 1600-1789*, ouv. cité, p. 759 et É. Francalanza, *Jean-Baptiste Suard – Journaliste des Lumières*, Paris, H. Champion, 2002, p. 229. Pour l'année 1777, on ne relève que les lettres, certes nombreuses, de « l'anonyme de Vaugirard » au sujet de Gluck et Piccinni. Voir *Journal de Paris*, 28 mars (n° 87), 29 mars (n° 88), 5 avr. (n° 95), 7 avr. (n° 97), 14 avr. (n° 104), 23 oct. (n° 296), 24 oct. (n° 297), 25 oct. (n° 298), 26 oct. (n° 299), 30 oct. (n° 303).

salissant Necker (*EB*, p. 114). Il n'en sera rien : pendant quinze ans, c'est-à-dire quasiment jusqu'au terme d'une correspondance qui ne s'interrompra que sous la Révolution, Condorcet va continuer de s'en prendre à Necker dans ses lettres aux Suard, ce qui sera d'ailleurs la principale cause de la détérioration de leur amitié⁵¹. Amélie Suard évoque une « injustice si inhumaine », des « injures atroces », une véritable « haine » ou encore « une guerre à mort »⁵² de Condorcet contre Necker. Elle indique avoir « déchiré presque toutes les lettres [...] où le caractère de M. Necker était insulté » et n'en avoir conservé que « quelques fragments [...] plus malins que méchants⁵³ ». Les passages qui sont parvenus jusqu'à nous, dont la tonalité d'ensemble est ironique ou acerbe, laissent imaginer combien la plume de Condorcet, dans les lettres disparues à jamais, devait être trempée dans le vitriol. Dans ce contexte, le fait d'adresser le manuscrit de sa lettre ostensible à Jean-Baptiste Suard peut être interprété comme un harcèlement de plus, une occasion pour Condorcet de revenir à la charge en défiant son ami d'accompagner le processus de publication.

Suard aurait ainsi été le premier des censeurs du manuscrit de Condorcet, dont le sort serait par conséquent similaire à celui du *Contre éloge de Colbert* (1773) conservé dans la *Correspondance littéraire de Suard avec le margrave de Bayreuth*. É. Francalanza, l'éditeur du *Contre éloge de Colbert*, remarque à juste titre que Suard n'avait en effet pas intérêt à rendre ce texte public, d'autant qu'il recevait de Necker, depuis deux ans, une importante pension⁵⁴. Avancée avec prudence par É. Francalanza⁵⁵, l'hypothèse selon laquelle Suard aurait « confisqué le texte de Condorcet » – qui vivait alors sous son toit – est cependant quelque peu rocambolesque. Plutôt que d'envisager une saisie autoritaire du manuscrit, on peut supposer que Condorcet l'a délibérément laissé à la disposition de Suard, de la même façon qu'il le provoquera à nouveau en lui envoyant le manuscrit de sa lettre ostensible⁵⁶.

⁵¹ Pour un commentaire, voir É. Badinter, « Préface » (*EB*, p. 14-16).

⁵² Les deux premiers de ces quatre extraits proviennent respectivement de deux lettres d'A. Suard à Condorcet de mai 1775 (*EB*, p. 155 et 163). Les deux autres extraits sont issus d'une *Note sur une lettre de Condorcet* de nov. 1774 (*EB*, p. 150).

⁵³ *Note sur une lettre d'A. Suard* (mai 1775, *EB*, p. 164).

⁵⁴ Voir « Un inédit de Condorcet en réponse à l'Éloge de Colbert par Necker », art. cité, p. 704.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Notons aussi que Condorcet, manifestement toujours par défi, adressera directement à Suard l'imprimé de ses *Réflexions sur le commerce des blés* (1776), ouvrage violemment opposé à celui de Necker, *Sur la législation et le commerce des grains* (1775). Voir *Condorcet à J.-B. Suard* (1776, *EB*, p. 180).

Leur désaccord au sujet de Necker n'est d'ailleurs pas dissimulé par Condorcet dans la lettre qu'il joint à ce dernier manuscrit. Peu après avoir rangé Necker dans le camp des « fripons » – comme il l'avait fait dans une autre lettre deux ans auparavant (mai 1775, *EB*, p. 156), ce qui avait heurté Suard (18 mai 1775, *EB*, p. 162) – Condorcet achève effectivement son courrier de la façon suivante : « je repete toujours les deux derniers vers de l'épître à Catherine. Jamais ils n'ont été plus vrais ; *vous n'en conviendrez pas pour le moment* [n. i.], mais je vous attends dans un an ». Au lieu de mobiliser la formule clé de l'*Épître à Catherine II* (1771) de Voltaire, à savoir le huitième vers⁵⁷, Condorcet choisit ainsi d'évoquer ses vers finaux :

« Achève, Catherine, et rends tes ennemis,
Le grand turc et les sots éclairés et soumis »

En les détournant pour en faire une devise personnelle, Condorcet opère de la sorte ce que l'on nommait à son époque une « application⁵⁸ » de ces vers : « Le grand turc » n'est autre que Necker, tandis que « les sots » désignent ses affidés. Sachant que Suard le désapprouvera, il prend néanmoins date avec lui « dans un an », le temps que les masques soient tombés.

Par-delà le souhait de provoquer Suard, la rédaction par Condorcet de son manuscrit peut également être motivée par une raison psychologique, c'est-à-dire tout simplement afin de soulager sa colère. Il est en effet fréquent que l'acte d'écriture soit un moyen pour lui de canaliser son irritation, sans qu'un passage chez l'imprimeur soit impératif⁵⁹. Dans son œuvre manuscrite, on rencontre pour cette raison une catégorie tout à fait originale de pièces qui ne peuvent être assimilées ni à des manuscrits préparatoires d'un texte finalement imprimé, ni à des documents dont Condorcet aurait abandonné la rédaction parce qu'il aurait achoppé sur une difficulté analytique particulière ou aurait été accaparé

⁵⁷ « C'est du Nord [*i. e.* de la Russie] aujourd'hui que nous vient la lumière ». Cette formule va être reprise dans toute l'Europe. Rappelons que l'*Épître à Catherine II* a été écrite par Voltaire pour soutenir l'impératrice de Russie dans sa guerre, menée depuis 1768, contre la Turquie.

⁵⁸ Application « se dit aussi de l'adaptation d'une maxime, d'un passage, d'un discours », *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e éd., Paris, V^{ve} Brunet, 1762, t. I, p. 87.

⁵⁹ « Je n'écris ces réflexions que pour moi seul » mentionnera d'ailleurs Condorcet, vers 1784-1785, en ouverture de ses *Commentaires à propos de* De l'administration des finances de la France (*BC*, p. 379) de Necker. Et, même s'il ajoute que « si en les relisant [il] trouve qu'elles peuvent être utiles, [il] les publier[a] » (*ibid.*), le fait est qu'elles demeureront à l'état de manuscrit. Au sujet de l'usage de la plume par Condorcet comme d'un exutoire, voir N. Rieucou, *L'économie d'un savant : l'œuvre de Condorcet, des archives à l'interprétation*, synthèse citée, p. 25-27.

par des obligations plus pressantes. De ce point de vue, la lettre ostensible que nous publions viendrait enrichir les divers manuscrits exhumés ces vingt dernières années⁶⁰ qui ont pour point commun d'être tournés contre Necker tout en étant demeurés inédits du vivant de Condorcet.

⁶⁰ Outre celui cité à la note précédente et le *Contre éloge de Colbert* auquel il a déjà été fait allusion dans le présent article, nous pensons aux *Deux fragments sur l'arithmétique politique* (début des années 1780, BC, p. 336-341), à l'*Avis au peuple sur l'or et l'argent* (1786, éd. N. Rieucou, « Un manuscrit inédit de Condorcet sur la réforme monétaire de 1785 », *Politique et économie au temps des Lumières*, dir. G. Klotz, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995, p. 195-205) et à l'*Appréciation sur le discours de Necker aux États Généraux* (1789, BC, p. 680-682).

Textes

Principes d'établissement du texte des manuscrits

La transcription est *ne varietur* ; seules quelques amorces de mots raturées ont été ignorées. Le principe de transcription est diachronique et non diplomatique : nous nous sommes efforcés de reconstituer la chronologie de la rédaction des manuscrits, plutôt que de suivre leur apparence graphique. Les états antérieurs du texte sont encadrés par les signes « < » et « > ». Les additions sont encadrées par des barres verticales : « | | ». Nos interventions sont signifiées par des crochets droits (« [] ») ; les transcriptions incertaines sont suivies de « [?] ».

Document 1 : [Lettre ostensible de Condorcet à Bourlet de Vauxcelles], [25 juin 1777 ou peu après], Bibliothèque nationale de France, NAF 23639, f. 260-261.

Espace graphique et identification des écritures

De la main de Condorcet, à l'encre noire, le texte de ce bifeuillet s'interrompt un peu avant le milieu du f. 261 r. Il est rédigé pleine page, il ne s'agit donc peut-être pas d'un premier jet⁶¹. Ce manuscrit a bénéficié d'une campagne de relecture : en témoignent certaines corrections interlinéaires à l'encre plus foncée que celle utilisée pour le reste du texte. On y relève plusieurs inscriptions allographes, au crayon, de la même main – qui n'est pas celle d'Amélie ni de Jean-Baptiste Suard – que celle qui intervient dans le Document 2 ainsi que dans d'autres manuscrits du NAF 23639. D'une part, on lit en haut à gauche du f. 260 r, « C » (c'est-à-dire « Condorcet »), puis en-dessous « contre les économistes » et, encore en-dessous, « -apologie de Colbert ». D'autre part, on distingue deux marques muettes au crayon, toujours au f. 260 r, en marge du texte de Condorcet : un trait vertical est tiré en marge de la fin du premier paragraphe (sur la formation de citoyens éclairés et sur l'Angleterre) et une petite croix de Saint André se situe à gauche du dernier paragraphe (sur l'opposition des physiocrates à Colbert).

Localisation

⁶¹ Les premiers jets manuscrits de Condorcet comportent en effet très souvent une marge occupant la moitié gauche du feuillet, cela pour y consigner des révisions un peu étendues et des corrections lors de la relecture.

Ce manuscrit est conservé dans le volume NAF 23639 de la Bibliothèque nationale de France, avec d'autres papiers des époux Suard. Ce volume provient d'une vente effectuée par la librairie G. Andrieux, le 16 novembre 1931. La foliotation est manuelle, à l'encre noire.

Support d'écriture

Le type de papier utilisé par Condorcet est référencé comme le « BIF 40 » dans la base MUSE conçue par Claire Bustarret et Serge Linkès⁶². Ses caractéristiques sont les suivantes : vergé écru, d'épaisseur moyenne (0,129 mm), lisse, sonnante. Dimensions correspondant au format in-plano du papier : 312 x 396 mm. Marque du filigrane : cornet sur écu fleurdélié avec au-dessous « D & C BLAUW ». Contremarque du filigrane : « D & C BLAUW ». Écart entre les lignes de chaînettes (min.-max.) : 24 mm-26 mm. Les feuillets 260 et 261 sont solidaires : il s'agit d'un bifeuillet plié in-4°.

Désignation

Ce manuscrit se présente comme un article de journal, plus précisément une lettre adressée à « M. Va... », c'est-à-dire Bourlet de Vauxcelles. Nous le qualifions en conséquence de « lettre ostensible », conformément au vocabulaire consacré, d'ailleurs adopté par Condorcet lui-même⁶³.

Datation

On dispose de deux indices de datation de ce manuscrit de Condorcet. D'une part, il se présente comme une réaction immédiate à une « lettre de M Va... » publiée dans le *Journal de politique et de littérature* : cette lettre figure dans la livraison du 25 juin 1777. D'autre part, ce manuscrit contient une allusion implicite à la nomination prochaine de Necker, désigné comme un « second Colbert », au poste de Directeur général des finances. Cette nomination interviendra le 29 juin 1777. Le manuscrit de Condorcet a donc été rédigé le 25 juin ou peu après, et en tout cas avant le 29 juin 1777.

Texte

⁶² « Un nouvel instrument de travail pour l'analyse des manuscrits : la base de données MUSE », *Genesis, revue internationale de critique génétique*, n° 21, 2003, p. 161-177. <<http://www.item.ens.fr/index.php?id=223455>>

⁶³ Voir *Condorcet à Voltaire* (28 nov. 1776, OC, t. I, p. 137).

[260 r] De Sceaux⁶⁴ [trait tiré]

Messieurs

Je viens de lire avec la plus grande satisfaction dans le journal de politique et de littérature une lettre de M. Va... Ce qui m'a charmé surtout c'est la manière agréable avec laquelle il donne un léger coup de patte aux économistes à propos de le notre et des Escaliers Montagnes de Versailles⁶⁵. Il y a beaucoup de courage à s'élever contre une secte <aussi> si dangereuse et <aussi> si puissante. J'avoue que je n'ai jamais pu souffrir les économistes. J'ai une aversion naturelle pour toutes les sectes. Méthodistes⁶⁶, <gloukistes, économistes, Neutoniens, chimistes, Algebristes⁶⁷> Neutoniens[,] gloukistes⁶⁸, chimistes⁶⁹, Coperniciens, économistes tout cela ne vaut rien. Mais les économistes sont les pires de tous. Ces gens là voudraient que les états fussent Gouvernés par des principes simples et évidens, que l'industrie et le commerce fussent parfaitement libres, |qu'il n'y eut qu'un impôt, et un impôt modique,| que le Bonheur du pauvre peuple fut l'objet de toutes les loix, qu'enfin chaque citoyen <s'occupât du bonheur public et y> <passât>

⁶⁴ Ce lieu d'écriture est fort probablement inventé par Condorcet, d'autant qu'il ne signe pas en son nom. La ville de Sceaux aurait été choisie parce qu'il s'y trouve un grand parc dessiné par Le Nôtre, à la fin du XVIII^e siècle, à la demande de Colbert. On doit cependant relever que Corancez, l'un des propriétaires du *Journal de Paris*, vivait à Sceaux et que sa femme y tenait salon tous les dimanches, l'été. La présence de Condorcet à ce salon n'a toutefois pas été attestée, même s'il connaissait peut-être déjà Corancez à cette époque – proscrit, Condorcet trouvera momentanément refuge chez lui, une quinzaine d'années plus tard. Du reste, si sa lettre ostensible était effectivement destinée au *Journal de Paris*, on envisage mal que Condorcet, dans l'hypothèse où il se serait déplacé à Sceaux, l'ait remise à Suard et non à Corancez.

⁶⁵ L'expression d'« Escaliers Montagnes » est aujourd'hui désuète. Elle désigne les grands escaliers de 104 et 106 marches qui encadrent l'Orangerie.

⁶⁶ Condorcet ne désigne pas ici les adeptes du courant protestant né en Angleterre au début du XVIII^e siècle, non plus que les opposants à la médecine empirique. Par « méthodistes », il nomme ceux qui, en botanique, entendent faire preuve de méthode et agir de façon réfléchi. Une description de cette démarche est donnée par Daubenton, à l'article « Botanique », de l'*Encyclopédie* (1752, t. II, p. 342).

⁶⁷ On peut s'interroger sur le fait que Condorcet n'ait pas repris « Algébristes » dans l'état suivant de son texte. Peut-être est ce dû à la connotation trop générale du qualificatif, défini sobrement par d'Alembert dans l'*Encyclopédie* (1751, t. I, p. 262) comme des « personne[s] versée[s] dans l'Algèbre ». Mais il est aussi possible que la critique du même d'Alembert, dans le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* (1751, t. I, p. vij), des « Médecins algébristes » ayant « voulu réduire en calcul jusqu'à l'art de guérir », donne à ce qualificatif un sens possiblement péjoratif qui aurait incommodé Condorcet. On sait en effet que ce dernier avait une vision beaucoup plus large que d'Alembert des possibilités d'application des mathématiques aux autres domaines de la connaissance.

⁶⁸ Dans la polémique qui opposait Gluckistes et Piccinistes, Condorcet penchait du côté des premiers, d'où leur présence dans son énumération. Le jugement positif de Condorcet vis-à-vis de Gluck est en particulier exprimé dans ses lettres à Amélie Suard. Voir *Condorcet à A. Suard* (juin ou juil. 1774, *EB*, p. 137 ; printemps 1777, *EB*, p. 183-184 et 1778 [?], *EB*, p. 190).

⁶⁹ Ce qualificatif s'oppose à celui d'alchimistes mais il est aussi possible que Condorcet ait à l'esprit l'émergence d'une chimie autonome, qui prend ses distances à l'égard de celle des médecins et des pharmaciens. Cette nouvelle chimie met particulièrement l'accent sur l'étude des gaz et remet en cause, à des degrés divers, la théorie du phlogistique de Stahl qui reste dominante, malgré les attaques encore mouchetées de Lavoisier qui conduiront à son rejet à partir de 1785.

s'occupât de l'étude <des loix> de <l'ad> l'administration, des moyens de perfectionner l'agriculture et les arts utiles |de réformer les abus &c|. Peut-on voir une folie plus triste ? Une nation où cette secte serait dominante perdrait toute sa gaieté. L'Angleterre était sous le règne de Charles 2^o le pays de l'Europe où l'on riait le plus ; les Anglais sont devenus depuis un peu économistes⁷⁰ et ils <n'ont plus ri> ont cessé de rire. Il faut espérer que lorsqu'il[s] auront conquis l'Amérique et les grandes Indes⁷¹, et <ay> augmenté <de> la liste Civile de quelques millions, la gaieté leur reviendra.

Une des plus grandes folies des économistes c'est leur aversion pour le grand Colbert. Tous les gens de lettre doivent regarder <sa> comme un devoir sacré <d'en prendre la défense> de prendre <la défense |de ce père du peuple|> sa défense car enfin Colbert [260 v] ayant donné des Pensions <, > a Boileau et à Chapelain, à Racine et à Perrault, à Huyghens et à l'abbé Gallois il est évident qu'il n'y a pas d'homme de lettres quel qu'il soit qui <do> ne doive espérer une pension si jamais la France est assez heureuse pour avoir un second Colbert.

J'invite M. Va... à venger <sa> ce grand <home> ministre de toutes les calomnies avancées contre lui. Il est impossible qu'un homme qui <sait> connaît si bien non seulement ce que le nôtre a fait, mais ce qu'il a voulu faire, qui sait les anecdotes de la vie de l'architecte et du jardinier de Louis XIV, <ne vit [?]> <ne sache> <ne connaisse pas> n'ait point approfondi les détails de l'administration sous ce règne ; car enfin quoi qu'on ne soit pas économiste, on ne peut nier qu'il ne soit plus important de savoir comment le royaume a été gouverné, que de savoir comment Versailles a été bâti.

J'invite donc M. Va... à nous <procurer> <montrer> expliquer, comment Colbert qui n'avait reçu aucune éducation dans son enfance et qui avait passé sa jeunesse occupé

⁷⁰ Les études consacrées à la propagation internationale de la physiocratie ne relèvent pas, pour cette époque, une telle influence. Voir R.L. Meek, « Physiocracy and Classicism in Britain », *The Economic Journal*, vol. LXI, March 1951, p. 26-47 ainsi que B. Delmas et T. Demals, « La physiocratie en Grande-Bretagne au début du XIX^e siècle : errances ou déshérence ? », *Économies et Sociétés*, Série PE, 1995, n° 22-23, p. 117-147. On remarquera cependant que dans sa *Vie de M. Turgot* (1786, OC, t. V, p. 45), Condorcet estime que les *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (1766) de Turgot sont « le germe » de la *Richesse des nations* (1776) de Smith. Sans doute a-t-il cette filiation à l'esprit dans sa lettre ostensible. Elle est aujourd'hui considérée comme très discutable. Sur ce dernier point, voir notamment Peter Groenewegen, « Turgot and Adam Smith », *Scottish Journal of Political Economy*, n° 16, nov. 1969, p. 271-287 et James A. Gherity « An Early Publication by Adam Smith », *History of Political Economy*, 1993, vol. 25, n°2, p. 241-282.

⁷¹ Les « grandes Indes » étaient aussi qualifiées à l'époque d' « Indes orientales ». Elles désignaient les territoires d'Asie du Sud et du Sud-Est, tandis que les « petites Indes » – ou « Indes occidentales » – correspondaient au Nouveau Monde.

d'affaires de commerce et d'argent a |cependant| acquis les <lumieres> connaissances nécessaires pour bien administrer un grand empire.

Coment |même| dans sa conduite avec fouquet il montra cette probité franche, cette sensibilité, cette élévation d'ame qu'on a louée depuis.

Coment son administration ne se ressentit jamais des moyens par les quels il s'était élevé.

A nous prouver, que toutes <ces> ses loix <ont été> ont été dictées par le bon sens, par la justice, par l'humanité, par le desir de soulager le peuple.

[261 r] qu'il a diminué <les dettes de l'état et le fardeau des i> <augme> les impots, et les dettes de l'état.

que jamais il n'a fait de ces opérations de finances que <les> des esprits un peu trop <durs ont appelé> durs appelaient autrefois |des| banqueroutes, et que dans un langage plus poli on <appel> nome aujourd'huy reductions.

|qu'il n'a point laissé une fortune immense. |

qu'enfin lors que le peuple voulut le déchirer après sa mort ce n'était point pour avoir mis un impot sur les denrées nécessaires à la subsistance du peuple, et avoir fait de la petite monnoie à un titre un peu trop bas.

J'ai vu beaucoup de gens lui faire <tous ces> des reproches sur tous ces points⁷²... et |a mon grand regret| je ne suis pas assez savant pour leur répondre : Je prends <d> la liberté de <m'adresser> recourir à M. Va..... J'ai l'honneur d'être &c. V. b.

Document 2 : [Condorcet à Jean-Baptiste Suard], [25 juin 1777 ou peu après], Ribemont – Musée Condorcet, sans cote (en janvier 2014).

Espace graphique et identification des écritures

De la main de Condorcet, à l'encre noire, le texte de ce bifeuillet est composé d'un seul paragraphe, pleine page, au milieu du recto du premier feuillet. De la même main allographe que celle intervenant sur le Document 1, on lit, au crayon, en haut du recto de ce feuillet, « M^r de Condorcet à M^r Suard » et, en bas du verso du second feuillet, sur le

⁷² À commencer, évidemment, par Condorcet lui-même ! Voir les textes cités, *supra*, p. 10-11.

côté, « 2. 51. 1 [?] ». Deux autres inscriptions allographes figurent sur ce manuscrit. La première, au crayon et très effacée, se situe en bas du recto du premier feuillet : « voir M. Prades [?] ». La seconde, à l'encre noire et d'une autre main, est en haut du verso du premier feuillet : « Condorcet à M. Suard. ».

Localisation

Ce manuscrit est conservé au Musée Condorcet de Ribemont, sa ville natale. Il a été acquis lors de la vente de la Collection Robert Gérard (19-20 juin 1996).

Support d'écriture

L'identification du type de ce papier utilisé par Condorcet, en particulier compte tenu de son filigrane tronqué, ne va pas de soi. L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il s'agisse du type référencé comme le « DP 6 » dans la base MUSE déjà citée. Ses caractéristiques sont les suivantes : vergé écru, assez fin (0,104 mm), lisse. Dimensions correspondant au format in-plano du papier : 372 x 462 mm. Marque du filigrane : cornet sur écu couronné avec chiffre « 4 » à chevrons et, au-dessous, « VAN DER LEY ». Contremarque du filigrane : initiales « GR ». Écart entre les lignes de chaînettes (min.-max.) : 25 mm-26,5 mm. Il s'agit ici d'un bifeuillet plié in-4°.

Désignation

Comme il en avait l'habitude lorsqu'il écrivait à un proche, Condorcet ne signe pas sa lettre. On y reconnaît néanmoins son écriture. Par ailleurs, le fait que Jean-Baptiste Suard en soit le destinataire est déterminé par l'allusion à son épouse, Amélie Suard, qualifiée de « bone amie », désignation que l'on retrouve en d'autres endroits de la correspondance de Condorcet. Cette pièce peut par conséquent être désignée comme une lettre de Condorcet à Jean-Baptiste Suard. L'inscription allographe qui la précède est donc exacte.

Datation

Ce manuscrit constituant la lettre d'accompagnement du Document 1, il a dû être rédigé peu de temps après.

Texte

[1 r] Je vous envoie une petite folie, je ne sais si vos censeurs en voudront, et s'il <ne doit pas> doit être défendu de parler librement des fripons Cent ans après leur mort, c'est bien assez d'être <obliger> obligé de ne point parler de ceux qui vivent. C'est un bien plat homme que ce Va... croit-il qu'on lui donnera une pension comme à l'abbé Baudeau⁷³. Je vous embrasse, et je répète toujours les deux derniers vers de l'épître à Catherine⁷⁴. Jamais ils n'ont été plus vrais ; vous n'en conviendrez pas pour le moment, mais je vous <donne> attends dans un an. J'embrasse notre bonne amie ma mère est assez bien⁷⁵.

⁷³ « 13 Juillet 1777. On savoit depuis longtems que l'abbé Baudeau avoit une pension de 4000 livres sur les Oeconomats, mais peu de gens étoient instruits qu'il en étoit redevable à M.de Sartine. », *Mémoires secrets [dits de Bachaumont] pour servir à l'histoire de la République des lettres en France, depuis 1762 jusqu'à nos jours*, Londres, John Adamson, t. 10, 1780, p. 177.

⁷⁴ Rappelons que cette allusion est explicitée *supra*, p. 13-14.

⁷⁵ La mère de Condorcet décèdera le 19 décembre 1778.